SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège:
Hôtel de Lille Métropole
Communauté urbaine
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 12 décembre 2013

Délibération n°14-2013

Objet : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2013

Suite à une première réunion convoquée le jeudi cinq décembre deux mille treize en ouverture de laquelle l'absence de quorum a été constatée, une seconde convocation a été envoyée le six décembre deux mille treize, en application de l'article L.2121-17 du CGCT, avec un ordre du jour identique.

C'est donc dans ses conditions que le jeudi douze décembre deux mille treize à dix-sept heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, en salle Blanche, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président, le quorum n'étant pas requis.

Titulaires présents :

Messieurs BOUREL, GRAS et VANDIERENDONCK

Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage : 6 décembre 2013

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 20 décembre 2013



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Par délibération n°4-2013 en date du 11 janvier 2013, le Syndicat mixte a approuvé la convention relative au programme de travail pour l'année 2013 entre le Syndicat mixte et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, et notamment les modalités financières.

Par délibération n°5-2013 en date du 11 janvier 2013, le Syndicat mixte a fixé le montant de la subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme à 950.000,00 € (neuf cent cinquante mille euros).

Conformément à la convention, l'Agence de développement et d'urbanisme nous a adressé son rapport annuel.

Celui-ci retrace, en les détaillant, les actions menées pour l'accomplissement des missions et des travaux qui lui ont été confiés.

Considérant que le programme de travail a été correctement accompli, à l'unanimité, les membres du Comité syndical ont :

- adopté le rapport d'activités 2013 de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole ;
- autorisé le versement du solde de 285.000,00 € (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros).

Pour la Présidente et par délégation, le Vice-président du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole,

René VÁNDJERENDONCK

COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2013

Délégués titulaires

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
AUBRY	Martine	LMCU	
BAERT	Dominique	LMCU	
BAILLOT	Frédéric	LMCU	
BERNARD	Alain	LMCU	
BOCQUET	Eric	LMCU	
BOUREL	Daniel	LMCU	Jeme -
CACHEUX	Alain	LMCU	
CASTELAIN	Damien	LMCU	
CAUDRON	Gérard	LMCU	
CODRON	Gérard	LMCU	
COISNE	Bernard	LMCU	
DAUBRESSE	Marc-Philippe	LMCU	
DAVOINE	Bernard	LMCU	
DEBREU	Bernard	LMCU	
DECOCQ	Christian	LMCU	
DEHAIS	Alain	CC de la Haute-Deûle	
DELABY	Bernard	LMCU	
DELANNOY	Michel-François	LMCU	
DELEBARRE	Jean	LMCU	
DELEBARRE	Patrick	LMCU	
DELEPAUL	Michel	CC de Weppes	

ESMAZIERES	Michel	CC du Carembault	
NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
ESPREZ	François	CC du Pays de Pévèle	
EWAELE	Patrick	CC du Sud Pévélois	
UBOIS	Pierre	LMCU	
UCROCQ	Jacques	LMCU	
DUMORTIER	Benjamin	CC du Pays de Pévèle	
DURAND	Eric	LMCU	
ELEGEEST	Rudy	LMCU	
FOUCART	Bruno	LMCU	
OUTRY	Luc	CC du Pays de Pévèle	119
GAUTHIER	Pierre	LMCU	
GRAS	Christophe	CC de la Haute-Deûle	
HAESEBROECK	Bernard	LMCU	
HENNO	Olivier	LMCU	
JANSSENS	Daniel	LMCU	
LEDRU	Gérard	CC de la Haute-Deûle	
LEFEBVRE	Roger	LMCU	
LINKENHELD	Audrey	LMCU	
LOOSVELT	Michel	LMCU	
MERTEN	Jean-Louis	LMCU	
MONNET	Luc	CC du Pays de Pévèle	
MUTEZ	Jacques	LMCU	

	1		
PARGNEAUX	Gilles	LMCU	
PROCUREUR	Marcel	CC du Carembault	
NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
QUIQUET	Eric	LMCU	
ROCHER	Sophie	LMCU	
RUANT	Jean-Marie	CC du Sud Pévélois	
SARAZIN	Jean-Claude	CC du Pays de Pévèle	
SCHARLY	Astrid	LMCU	
TIR	Slimane	LMCU	
VANDENBROUCKE	Christian	Pont-à-Marcq	
VANDIERENDONCK	René	LMCU	Im
VERCAMER	Francis	LMCU	
WATTEBLED	Dany	LMCU	
WIBAUX	Didier	CC du Carembault	
WOLFCARIUS	Loïc	CC de Weppes	

COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2013 Délégués suppléants

PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
Guy	LMCU	
Philippe	LMCU	
Arthur	CC Carembault	
Philippe	LMCU	
Jack	LMCU	
Michel	CC Weppes	
Régis	LMCU	
Jean-Yves	CC Sud Pévélois	
Francis	CC Haute-Deûle	
Catherine	LMCU	
Pierre	LMCU	
Eliane	CC Haute-Deûle	
Jean-Michel	CC Sud Pévélois	
Michel	LMCU	
Laurent	LMCU	
Jean	LMCU	
René	LMCU	
Michel	CC Pays de Pévèle	
Régis	CC Carembault	
Aimé	LMCU	
Alain	CC Pays de Pévèle	
	Guy Philippe Arthur Philippe Jack Michel Régis Jean-Yves Francis Catherine Pierre Eliane Jean-Michel Michel Laurent Jean René Michel Régis	Guy LMCU Philippe LMCU Arthur CC Carembault Philippe LMCU Jack LMCU Michel CC Weppes Régis LMCU Jean-Yves CC Sud Pévélois Francis CC Haute-Deûle Catherine LMCU Pierre LMCU Eliane CC Sud Pévélois Michel LMCU Laurent LMCU Jean LMCU René LMCU Régis CC Pays de Pévèle Régis CC Carembault Aimé LMCU

DUVAL	Joël	LMCU	
NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
DUVAL	Joël	LMCU	
ABER	Vinciane	LMCU	<u> </u>
FAVIER	Odette	CC Pays de Pévèle	
FREMAUX	Jean-Louis	LMCU	
GABRELLE	René	LMCU	
GRIMONPREZ	Francis	LMCU	
HAYART	Daniel	LMCU	
HERBAUT	Daniel	LMCU	
HOUSSIN	Jacques	LMCU	
HUCHETTE	Hubert	CC Weppes	
JEGOU	Claude	LMCU	
LABRE	Martine	CC Carembault	
LANNOO	Vincent	LMCU	
LEBARGY	Louis-Pascal	CC Haute-Deûle	
LEDOUX	Vincent	LMCU	
LEMOISNE	Jean-Michel	LMCU	
MASSIET-ZIELENSKI	Violette	LMCU	
MELON	Françis	CC Pays de Pévèle	
MOMONT	Eric	CC Pays de Pévèle	
MONTOIS	Marc	Pont-à-Marcq	
MUNCH	Jean-Louis	LMCU	

PACAUX	Michel	LMCU	
PASTOUR	Jacques	LMCU	
NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
PAURON	Eric	LMCU	
PROVO	Bernard	LMCU	
RINGOTTE	Marie-Christine	LMCU	
RONDELAERE	Daniel	LMCU	
RUSQUART	Eliane	LMCU	
SANTRE	Marc	LMCU	
SARTIAUX	Claudine	LMCU	
VAN TICHELEN	Michel	LMCU	
VERBRUGGE	Hervé	LMCU	
VERDONCK	François	LMCU	
VIGNOBLE	Gérard	LMCU	
WILLOCQ	Roger	LMCU	
WILL0QUEAUX	Josiane	LMCU	



RAPPORT D'ACTIVITES

DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE

POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2013

CONTEXTE

La convention entre l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole au titre du programme de travail 2013 (délibération n°4-2013 du 11 janvier 2013) a confirmé l'Agence dans son rôle d'outil technique du Syndicat mixte.

En 2013, conformément à cette convention, les activités de l'Agence pour le compte du Syndicat mixte ont relevé de quatre catégories de travaux :

- les missions d'aide au fonctionnement du Syndicat mixte ;
- la mission de conseil juridique auprès du secrétaire général ;
- le suivi de la mise en œuvre du Schéma directeur approuvé en décembre 2002 ;
- les études et travaux d'élaboration du SCOT de Lille Métropole.

**

1. LES MISSIONS D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT

a) Réunions des instances de travail et de décision du Syndicat mixte

En 2013, le Comité syndical s'est réuni à 4 reprises :

- le 11 janvier 2013 ;
- le 27 juin 2013;
- le 28 novembre 2013;
- le 5 décembre 2013.

L'Agence a contribué à préparer, organiser et animer les réunions du Comité syndical : préparation des ordres du jour, des notes de travail et du déroulement des séances, exposés, propositions de rédaction des délibérations, projets de comptes rendus, etc.

b) Délibérations adoptées

-	n°01-2013 :	Approbation du rapport d'activités de l'Agence de développement et	

d'urbanisme de Lille Métropole pour le compte du Syndicat mixte du

SCOT au titre du programme de travail 2012;

- n°02-2013 : Participation financière des membres pour l'année 2013 ;

- n°03-2013 : Budget primitif 2013 ;

- n°04-2013 : Approbation de la convention entre le Syndicat mixte du SCOT de Lille

Métropole et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille

Métropole pour l'année 2013 ;

n°05-2013 : Subvention du Syndicat mixte du SCOT à l'Agence de développement

et d'urbanisme de Lille Métropole pour 2013 ;

- n°06-2013 : Modalités des expositions et réunions publiques ;

n°07-2013 : Compte administratif 2012 ;
 n°08-2013 : Compte de gestion 2012 ;

n°09-2013 : Affectation du résultat 2012 ;

- n°10-2013 : Décision budgétaire modificative n°1 ;

- n°11-2013 : Changement de l'adresse administrative du Syndicat mixte ;

- n°12-2013 : Avis sur le projet arrêté du PLU de Mérignies ;

- n°13-2013 : Consultation internationale - Transaction avec l'Agence Franck

BOUTTÉ Consultants ;

c) Délibérations préparées

- n°14-2013 : Approbation du rapport d'activités de l'Agence de développement et

d'urbanisme de Lille Métropole pour le compte du Syndicat mixte du

SCOT au titre du programme de travail 2013 ;

- n°15-2013 : Participation financière des membres pour l'année 2014 ;

- n°16-2013 : Budget primitif 2014 ;

- n°17-2013 : Approbation de la convention et de la subvention entre le Syndicat mixte

du SCOT de Lille Métropole et l'Agence de développement et

d'urbanisme de Lille Métropole au titre du programme de travail 2014 ;

2. MISSION DE CONSEIL JURIDIQUE AUPRES DU SECRETAIRE GENERAL

L'Agence de développement et d'urbanisme assure une mission de conseil auprès du Syndicat mixte. Elle peut recourir à des experts qu'elle choisit.

L'Agence mène notamment une veille sur l'évolution du contexte juridique en matière d'urbanisme commercial.

L'Agence a également été amenée à examiner la compatibilité entre le Schéma directeur et d'autres documents relatifs à l'urbanisme et la planification (SRCAE, SRCE, PLU, PLH, PDU,...). En 2013, elle a notamment préparé l'avis du Syndicat mixte sur le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mérignies.

3. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR

En 2013, l'Agence a conduit les travaux suivants pour le compte du Syndicat mixte :

a) Poursuite du dispositif d'observation et de suivi des consommations foncières

L'Agence a poursuivi son analyse de l'évolution de la consommation foncière et de l'urbanisation sur les territoires inscrits en extension urbaine dans le Schéma directeur et traduits en zonage AU dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

La méthode mise au point repose notamment sur :

- le calcul de la consommation foncière règlementaire autorisée dans le Schéma directeur ;
- l'évaluation des surfaces ouvertes à l'urbanisation dans les PLU ;
- l'estimation du « reste à consommer » qui en découle et sa localisation dans le cadre du Schéma directeur actuel.

Ces travaux, qui actualisent le bilan foncier du Schéma directeur, permettront d'éclairer les estimations des besoins futurs en extension urbaine et les réflexions sur les aspects fonciers du SCOT.

b) Contribution du Syndicat mixte à la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables du Territoire (SRADDT)

L'Agence a continué de suivre les travaux de mise en œuvre du SRADDT, notamment en participant aux groupes de travail mis en place par le Conseil Régional pour préparer des directives régionales d'aménagement sur les thèmes de la Trame Verte et Bleue (TVB) et de l'étalement urbain.

c) Suivi des SCOT à l'échelle de l'aire métropolitaine

L'Agence a également poursuivi la veille sur la mise en œuvre des schémas directeurs et des SCOT de l'aire métropolitaine (les SCOT du Valenciennois et de Sambre-Avesnois ont été récemment arrêtés), ainsi que sur la démarche « InterSCOT Terres du Nord » mise en place par quatre SCOT voisins (Grand Douaisis, Lens-Liévin / Hénin-Carvin, Artois et Arrageois).

d) Réflexions sur la planification à grande échelle

Dans le cadre des travaux de l'Aire métropolitaine de Lille, l'Agence a participé aux différentes réunions de travail relatives à la planification et à l'aménagement qui abordent

des questions relevant de l'échelle de l'aire métropolitaine : la préservation des espaces naturels et agricoles et de la ressource en eau, la construction d'un système de transport durable, la maîtrise de l'étalement urbain et de la périurbanisation, la définition du positionnement européen et transfrontalier de l'Aire métropolitaine de Lille et la prise en compte des dynamiques sociales et des solidarités territoriales.

Dans ce même cadre, elle a participé à la démarche lancée par l'État sur la mise en place d'un cadre de cohérence pour l'aménagement et les transports à l'échelle de l'aire métropolitaine lilloise.

4. ÉTUDES ET TRAVAUX D'ÉLABORATION DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

a) Diagnostic et État Initial de l'Environnement (EIE) du SCOT : actualisation des données

En 2013, l'Agence a poursuivi la veille permettant de poursuivre la mise à jour du projet de diagnostic, indispensable à la poursuite des travaux.

b) Évaluation environnementale du SCOT

La mission « d'évaluation environnementale » du SCOT a été confiée à Adage Environnement et lancée en 2012, parallèlement aux premiers travaux d'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

En 2013, l'Agence a sollicité Adage Environnement pour apporter leur contribution aux réflexions relatives à la rédaction du DOO.

c) Trame Verte et Bleue (TVB)

Le travail en matière de trame verte et bleue a consisté à préparer la transcription des principes du PADD dans le DOO, notamment en collaboration avec les collectivités territoriales.

d) Veille sur l'aménagement numérique

La prise en compte des infrastructures et des réseaux de communication numériques constitue, depuis la loi dite « Grenelle 2 », un nouvel objectif fixé au SCOT. L'Agence mène une veille sur ce thème en rassemblant les données concernant l'ensemble du territoire du SCOT et en suivant les travaux en cours (Schéma d'aménagement numérique de la métropole lilloise, Schéma directeur d'aménagement numérique à l'échelle de la Région).

e) Diagnostic agricole

Afin d'alimenter la réflexion sur l'agriculture dans le diagnostic du SCOT, l'Agence poursuit sa veille agricole pour préparer une mise à jour des données en exploitant, entre autres, la base de données « OCCSOL » mise en place par l'Agence, le Recensement Général Agricole (RGA) 2010 et l'enquête agricole communautaire de 2012.

L'Agence participe également à la Commission agricole de Lille Métropole Communauté urbaine et de la Chambre d'Agriculture.

f) Occupation du sol et son évolution

La maîtrise et l'organisation de la croissance urbaine, la limitation de l'étalement urbain et du mitage des espaces agricoles constituent des enjeux majeurs pour atteindre les objectifs de développement durable du territoire. La loi portant « engagement national pour l'environnement », issue du Grenelle de l'Environnement du 12 juillet 2010, renforce le rôle et la portée des SCOT dans ces domaines. Le SCOT devra ainsi arrêter « des objectifs

chiffrés d'une consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, qui peuvent être ventilés par secteur géographique ».

Le travail d'observation et de suivi des consommations foncières a été également poursuivi. Une première mise à jour du diagnostic existant a été effectuée début 2013, entre autres pour affiner les éléments du compte foncier sur la base de l'exploitation des données OCCSOL. Ce travail a alimenté les travaux menés avec l'ensemble des maires au premier semestre 2013.

L'Agence a également réalisé une première estimation des besoins en matière d'extension urbaine pour répondre aux objectifs du PADD. Pour cela, elle a également pris en compte le potentiel de renouvellement urbain.

Ces calculs ont permis de démontrer la conformité des réflexions en cours avec les objectifs régionaux exprimés dans le SRCAE qui prévoient une plus forte maîtrise de l'étalement urbain.

g) La Consultation internationale « Lille Métropole 2030 »

Chacune des trois équipes de la consultation « Lille Métropole 2030 » a remis son rapport final entre décembre 2012 et janvier 2013. Par ailleurs, l'Agence a engagé la réalisation de la synthèse de l'ensemble des travaux des équipes de la consultation dans le but de promouvoir les réflexions et de créer un document de référence pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire métropolitain.

h) Contribution aux réflexions liées aux déplacements

L'Agence anime plusieurs groupes de travail, associant le Conseil Général, la DREAL, Lille Métropole Communauté urbaine, les Communautés de communes :

- sur l'optimisation et le renforcement des infrastructures de transports ferroviaires, urbains et interurbains ;
- sur le réseau d'infrastructure routières (hiérarchisation, évolution et renforcement ponctuel, en lien avec le développement urbain et économique du territoire) ; fin 2013, des travaux de modélisation du trafic de l'organisation routière future ont débuté ;
- sur les principes cyclables.

L'Agence participe aux études menées par d'autres acteurs sur les transports et l'intermodalité permettant de venir nourrir les réflexions du SCOT. Par ailleurs, elle suit les démarches et réflexions en cours pour le Syndicat mixte du SCOT (schémas national et régional des transports).

i) Elaboration du document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Entre janvier et juillet 2013, l'Agence a mené, en étroite collaboration avec les EPCI, un intense travail de concertation dans le cadre de la préparation du DOO.

Après la première série de réunions en automne 2012 pour préparer le PADD, une deuxième série d'une dizaine de réunions territoriales a consisté à présenter les grandes orientations permettant de transcrire le PADD dans le DOO : critères préférentiels d'urbanisation, armature urbaine, compte foncier,...

La troisième série d'une trentaine de réunions a réuni les représentants de toutes les communes, en petits groupes et autour de cartes de travail. Ces échanges avaient pour objectif de construire une vision d'ensemble des évolutions souhaitées des territoires à horizon du SCOT. Les travaux prospectifs de l'Agence en matière de Trame Verte et Bleue (TVB), d'armature urbaine, de structuration des transports en commun et des infrastructures routières ont alimenté les échanges.

Une dernière série de plusieurs réunions a permis de présenter une première restitution, non exhaustive, des travaux aux maires et aux élus du Syndicat mixte en juin et juillet 2013. Les cartes de travail seront prises en compte dans la suite des travaux techniques.

j) Séminaire technique du SCOT du 6 et 7 novembre 2013

Le séminaire a permis de concentrer les efforts de travail en réunissant, sur deux jours, les services techniques des membres du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole. Il s'est agi de partager la connaissance du travail mené et d'échanger sur les thèmes et les orientations encore en débat.

Cette étape de travail a également été l'occasion de s'accorder sur la liste des sujets prioritaires, d'introduire de nouvelles dynamiques de réflexion telles que le numérique ou la transition énergétique, de partager une vision territorialisée du SCOT et de définir un programme de travail concerté.

Le séminaire a permis de développer une approche beaucoup plus territorialisée en présentant le principe des territoires de projet et les grands enjeux inhérents à ces territoires.

k) Communication

Le site internet du SCOT de Lille Métropole a été mis en ligne en 2010. Destiné à informer et favoriser la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du SCOT, ce site présente d'une part l'organisation du Syndicat mixte et la procédure SCOT et, d'autre part, les actions et les travaux menés pour son élaboration. Il est régulièrement mis à jour par l'Agence qui en assume la gestion pour le compte du Syndicat mixte du SCOT.

L'Agence a préparé des bases pour une exposition sur le SCOT et plus particulièrement le PADD, prévu dans la phase de concertation publique.

l) Conseils de Développement

L'Agence a accompagné le Syndicat mixte pour associer en continu les deux Conseils de Développement aux travaux du SCOT, dont les avis et contributions ont été pris en compte dans les travaux et réflexions en cours.

Elle a accompagné le Conseil de Développement de Lille Métropole qui, suite à une réflexion sur la participation citoyenne dans le cadre du SCOT et à la saisine par le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole, a proposé de contribuer à la concertation en portant un concours auprès des lycéens de la métropole : « Ma Métropole en 2030 : quelle métropole imaginezvous dans 20 ans ?».

Fait à Lille, le 29 novembre 2013

Oriol CLOS
Directeur Général